

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURASSON
SEANCE DU 20 FÉVRIER 2026
N° 20260220-01

Nombres de Membres en exercice : 11
Date de convocation : 13/02/2026

Nombres de présents : 8

Le vingt février deux mille vingt-six à 20 heures 30, l'assemblée régulièrement convoquée le 13 février deux mille vingt-six s'est réunie sous la présidence de Madame Céline GINIEIS.

Sont présents : ALINGRIN Brigitte, CAMBON Nicolas, CULIE Francis, GOLIEZ Xavier, GINIEIS Céline, GUIRAUD Monique, SEBE Claude, TARU Laurie

Représentés : GRACIA Julian par GINIEIS Céline **Excusés :** - **Absents :** CABANES Nadège, DELAIR Julie

Secrétaire de séance : TARU Laurie

Objet : Ouverture de crédits par anticipation en attendant le vote du budget primitif 2026

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales permettant à l'exécutif de la collectivité territoriale jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, sur autorisation de l'organe délibérant, d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette ;

Considérant que la commune est en mesure de lancer dès le début de l'année 2026 certains projets générateurs d'engagements contractuels et financiers ;

Considérant que l'engagement comptable doit précéder ou être concomitant à l'engagement juridique ;

Considérant que l'autorisation donnée par le Conseil doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

Considérant que la base de référence est constituée des crédits ouverts en 2025 en opérations réelles lors du budget primitif (hors restes à réaliser et remboursement de la dette) et dans les décisions modificatives ultérieures ;

Considérant que les prévisions budgétaires 2025 sont les suivantes :

Chapitre ou Opérations	Crédits votés au BP 2025 (crédits ouverts) (a)	RAR N-1 reportés au BP 2025 (b)	Crédits ouverts ou diminués au titre de DM (c)	Montant total à prendre en compte (d = a + c)	Crédits pouvant être ouverts par anticipation (d / 4)
Chapitre 20	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Chapitre 21	86 000 €	16 093,10 €	0 €	86 000 €	21 500 €
Chapitre 23	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Opération n°100	10 000 €	0 €	0 €	10 000 €	2 500 €
Opération n°103	6 000 €	35 500 €		6 000 €	1 500 €
Opération n°104	60 000 €	30 048 €	0 €	60 000 €	15 000 €
Opération n°110	450 000 €	0 €	0 €	450 000 €	112 500 €
Opération n°111	20 000 €	0 €	0 €	20 000 €	5 000 €
Opération n°113	2 000 €	0 €	0 €	2 000 €	500 €
Montant total maximum pouvant être voté par anticipation					158 500 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser l'ouverture par anticipation des crédits d'investissement suivants pour l'année 2026 :

Chapitre ou opération	Intitulé	Montant ouvert par anticipation en 2026
Chapitre 21	Immobilisations corporelles	20 000 €
Chapitre 23	Immobilisations en cours	500 €
Opération n°104	Eclairage Public	30 000 €
Opération n°110	Réhabilitation Salle des fêtes	30 000 €
Opération n°111	Aire de jeux / Parcours santé	10 000 €
Opération n°114	Acquisition foncière	10 000 €
Total		100 500 €

- dit que les crédits budgétaires ainsi votés seront inscrits au budget lors de son adoption.

Ainsi fait et délibéré ce jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Céline GINIEIS

